

Le 8 septembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 8 septembre 2014 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Élyse Lachance formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-218-09-14

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 SEPTEMBRE 2014

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AOÛT 2014

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-219-09-14

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AOÛT 2014

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 11 août 2014 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance des rencontres suivantes:

- Pour la vente de deux terrains sur l'avenue du Calcaire;
- Pour le parc industriel;
- Pour la négociation d'un terrain au parc industriel;
- Avec le député Michel Matte;
- Avec la MRC de Portneuf.

SM-220-09-14

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de janvier 2014 au montant de 242 560,95 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	56 917,08 \$
comptes à payer :	84 868,10 \$
12-08 :	18 283,28 \$
12-08 :	41 463,99 \$
28-08 :	527,71 \$
28-08 :	12 142,57 \$
03-09 :	1 616,70 \$
03-09 :	26 741,52 \$

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 AOÛT 2014

La greffière-trésorière-adjointe a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 août 2014 et est disposée à répondre aux questions.

RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES SUR INVITATION DE GRÉ À GRÉ : AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE

Aucun des cinq soumissionnaires invités n'a répondu à l'appel d'offres concernant l'agrandissement de la caserne.

SM-221-09-14

REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER- TRÉSORIER POUR SA PÉRIODE DE VACANCES

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE madame Marlène Gobeil, greffière-trésorière-adjointe remplace le directeur général/greffier-trésorier pour sa période de vacances.

QUE les modalités et rémunération soient appliquées selon la convention collective sans temps supplémentaire.

SM-222-09-14

RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES SUR INVITATION DE GRÉ À GRÉ : RÉFECTION DU 3^E RANG EST : SERVICES D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres sur invitation de gré à gré concernant la réfection du 3^e Rang Est pour des services d'ingénierie dont voici le détail, taxes en sus;

Tetra tech inc.	-----
EMS infrastructure inc.	16 410,\$
WSP Canada inc.	15 750,\$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la proposition de WSP Canada inc. au montant de 15 750,\$, taxes en sus, pour les services d'ingénierie concernant la réfection du 3^e Rang Est étant le plus bas soumissionnaire et conforme.

SM-223-09-14

PROPOSITION DE BELL : CELLULAIRES

CONSIDÉRANT la proposition de Bell concernant le renouvellement des cellulaires gratuitement;

CONSIDÉRANT l'économie des frais de 33,\$ par mois;

CONSIDÉRANT le crédit de Bell;

CONSIDÉRANT que les appareils ont été testés à différents endroits et que la réception est aussi bonne que Telus;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte l'offre de Bell à condition que les pénalités de Telus correspondent aux montants estimés d'environ 1 400,\$.

SM-224-09-14

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT la recommandation et la demande du directeur de service contre les incendies d'engager un pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte l'embauche d'un pompier volontaire, monsieur Alexandre Allard.

SM-225-09-14

FACTURE : POMPE PP1 : DANOVAR INC.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 14935 au montant de 17 976,60 \$, taxes en sus, pour l'achat de deux pompes pour le réseau sanitaire à la station de pompage PP1.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-13000-453.

SM-226-09-14

**FACTURE : CHALET LOISIR : PAIEMENT #1 :
CONSTRUCTION CÔTÉ & FILS INC.**

CONSIDÉRANT la demande de paiement #1 pour la construction du chalet loisir;

CONSIDÉRANT les recommandations de Tergos;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement #1 de la facture datée du 26 août 2014 au montant de 26 378,46 \$, taxes en sus, pour la construction du chalet loisir à Construction Côté & fils inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-08034-722.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-227-09-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h40.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Marlène Gobeil, greffière-trés.-adj.

Guy Denis, maire